

Les horaires et les programmes de l'école primaire

Les horaires et programmes de l'école primaire ont été arrêtés le 4 avril 2007 et publiés au BO hors série n°5 du 12 avril 2007. Ils remplacent ceux publiés en 2002.

Ce BO vous permet d’accéder aux répartitions horaires sur la base de la semaine de 26 heures.

Vous trouverez ci-dessous, les tableaux adaptés à l’organisation de la semaine de 24h :

- le calcul exactement rapporté à la semaine de 4 jours avec les fourchettes horaires minimales et maximales qui vous permettent une certaine souplesse.
- des propositions de répartition qui décomptent de plus le temps de récréation (quart d'heure par ½ journée soit un total de 2 heures) et procède le cas échéant à un arrondi

Horaires de l'école élémentaire (semaine de 24 heures)

Cycle des apprentissages fondamentaux

Domaines	Proposition CP 24 h dont 2 h de récréation	Proposition CE1 24 h dont 2 h de récréation
Maîtrise du langage et de la langue française	9 h 40 <i>(2h25 par jour)</i>	9 h
Vivre ensemble	0 h 15	0h 15
Mathématiques ⁽¹⁾	3 h 20 + 1h de calcul mental <i>(50 min + 15 min / jour)</i>	3h 20 + 1h de calcul mental
Découvrir le monde	2 h 40	2h 30 à 2h 40
Langue vivante étrangère (en CE1)	0h	1h à 1h10
Éducation artistique	2h 30	2h 15
Éducation physique et sportive	2h 35	2h 30
récréation	2h	2h
<i>(1) Le <u>calcul mental</u> doit faire l'objet d'une pratique quotidienne d'au moins 15 minutes.</i>	24 h	24h
pratique quotidienne (concerne indifféremment la semaine de 24h ou de 26h)	2h 30 d’activités quotidiennes de lecture et d’écriture (rédaction ou copie) sont mises en œuvre dans les différents domaines disciplinaires ; le temps qui leur est consacré s’inclut donc dans la répartition horaire définie pour ceux-ci.	

Horaires de l'école élémentaire (semaine de 24 heures)

Cycle des approfondissements

Domaines	Champs disciplinaires	Horaire du domaine 24 h	Proposition cycle III 24 h dont <u>2 h de récréation</u>
Langue française Éducation littéraire et humaine	Littérature dire, lire, écrire	11h 10min	3 h 30
	Étude de la langue (Grammaire)		2 h 20
	Langue vivante étrangère		1 h 15
	Histoire et géographie		3 h
	Vie collective (débat réglé)		0 h 20
Éducation scientifique	Mathématiques ⁽¹⁾	7h 23min	3 h 20 + 1h de calcul mental
	Sciences expérimentales et technologie		2 h 25
Éducation artistique	Éducation musicale Arts visuels	2h 45min	2 h 20
Éducation physique et sportive		2h 45min	2 h 30
Récréation			récréation : 2 h
<i>(1) Le <u>calcul mental</u> doit faire l'objet d'une pratique quotidienne d'au moins 15 minutes.</i>			Total = 24h
pratique quotidienne (concerne indifféremment la semaine de 24h ou de 26h)		Ces 2h d’activités quotidiennes de lecture et d’écriture (rédaction ou copie) sont mises en œuvre dans les différents domaines disciplinaires ; le temps qui leur est consacré s'inclut donc dans la répartition horaire définie pour ceux-ci.	

Domaines transversaux	Horaire
Maîtrise du langage et de la langue française ⁽⁴⁾	12 h réparties dans tous les champs disciplinaires
Éducation civique	0h 55min répartie dans tous les champs disciplinaires 0h 28min pour le débat hebdomadaire